

Structure de la phrase et ordre des mots en Tarifit

Kaddour Cadi

DANS **ÉTUDES ET DOCUMENTS BERBÈRES** 1989/2 N° 6 , PAGES 42 À 59
ÉDITIONS **LA BOITE À DOCUMENTS**

ISSN 0295-5245

ISBN 9782843160509

DOI 10.3917/edb.006.0042

Date de mise en ligne : 03/01/2023

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-etudes-et-documents-berberes-1989-2-page-42?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Boite à Documents.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

STRUCTURE DE LA PHRASE ET ORDRE DES MOTS EN TARIFIT*

par
Kaddour Cadi

Note liminaire : A la suite de J.CI. MILNER (séminaire de syntaxe, Jussieu 87-88), nous utiliserons dans cet article les notions de base suivantes : position, place, site et terme. Le terme est l'équivalent du « mot » (ou constituant immédiat), et le site est une notion abstraite et générale qui, tout en englobant position et place, désigne dans la description structurale de la phrase un « espace potentiel » où peuvent se réaliser les différents termes de la langue. De leur côté, les places ne sont définies que par des propriétés relationnelles linéaires sans égard à la nature catégorielle du terme (en phonologie, par exemple, la place est pertinente). Quant aux positions, elles correspondent à l'organisation syntaxique profonde du système linguistique. Elles constituent le réseau des relations hiérarchiques qui définissent les différents types de phrases et permettent de résoudre le paradoxe existant entre la linéarité et la hiérarchie structurale (cf. structure profonde vs structure superficielle de N. Chomsky).

Ainsi, la notion syntaxique de position pour les langues dont la distribution est basée sur l'ordre des mots, et non sur les oppositions casuelles, est déterminante dans l'analyse des fonctions qui sont, au fait, un système de relations entre positions et non pas entre termes. En syntaxe les positions portent des étiquettes catégorielles.

Ces remarques peuvent contribuer à expliquer pourquoi nous lions, dans ce travail, les deux questions : celle de la structure de la phrase à celle de l'ordre des mots. Pour les langues à ordre dit « libre » ou variable (cf. l'arabe marocain et le berbère entre autres), le système des positions est — comme on le verra — simple mais auquel correspondent plusieurs places.

Par ailleurs, les termes peuvent se trouver à cheval sur deux positions l'une canonique et l'autre non-canonique.

* Cf. CADI (thèse de doctorat d'état en préparation).

1. VARIABILITÉ ET CONSTANCE DE L'ORDRE DES MOTS ⁽¹⁾

L'ordre des mots et l'assignation des fonctions grammaticales comptent, sans aucun doute, parmi les problèmes centraux de la syntaxe berbère. Voyons parmi les six ordres logiquement possibles (cf. J.H. GREENBERG, 1963) lesquels sont instanciés dans la proposition déclarative (indépendante ou principale) ; et ce selon un ordre préférentiel :

- (1) a) *yura ḥməḍ tabrat* = V S O
il-écrire-Acc Ahmed lettre, « Ahmed a écrit une lettre »
b) *ḥməḍ yura tabrat* = S V O
« Ahmed a écrit une lettre »
c) *yura tabrat ḥməḍ* = V O S
il-écrire-Acc lettre Ahmed, « Ahmed a écrit une lettre »
d) *tabrat yuri-t ḥməḍ* = O V-cl S
lettre il-écrire-Acc. la Ahmed, « Concernant la lettre, Ahmed l'a [écrite] »
e) **ḥməḍ tabrat yuri-t* = S O V
f) **tabrat ḥməḍ yuri-t* = O S V

On peut, à partir de ces exemples faire les remarques suivantes :

- 1) Même avec un pronom résomptif (= de reprise anaphorique) les deux derniers ordres sont exclus en rifain.
- 2) L'ordre (1d) est grammatical, mais comporte un pronom résomptif et n'appartient pas donc à la phrase de base.
- 3) L'ordre (1c) est assez marginal, et peut être analysé comme une dislocation à droite du sujet lexical.
- 4) Des deux ordres restants, le premier (VSO) constitue l'énoncé non-marqué en rifain (= non contraint par le contexte et la situation).

Dans K. CADI (1987), nous avons montré que 78 % des énoncés considérés actualisent l'ordre VSO, et 22 % réalisent l'autre tendance (SVO) qui « commence à s'imposer » dans le système (cf. L. GALAND, 1979 : 137 pour tout le Maghreb).

Ce qu'il faut retenir de ces observations, c'est que le Tarifit est un dialecte VSO qui dispose de deux ordres alternatifs d'importance fonctionnelle et même statistique inégale : SVO prime, de ce point de vue, VOS (cf. universal 6 de GREENBERG).

Nos trois ordres préférentiels — hormis le troisième — sont identiques à ceux retenus universellement par Greenberg (1. = VSO, 2. = SVO, et 3. = SOV ; donc SVO est plus fréquent). Selon ce linguiste :

(1) Pour des raisons pratiques nous illustrerons nos propos à l'aide d'exemples appartenant au système verbal ; mais la logique de l'ordre des mots est la même dans presque tous les types d'énoncés. Inutile de dire que les indices de personne (cl.) étant fixes ne peuvent servir de base à l'analyse de l'ordre des mots. D'où le recours nécessaire aux termes lexicaux.

« Berber, it will be noted, is a language of type 1, and genitive follows the noun. It likewise has prepositions rather than postpositions » (p. 99).

Cet ordre de base est corrélé à d'autres distributions formelles de la syntaxe rifaine. Ainsi, comme le prédit GREENBERG le génitif ou le terme déterminant suit toujours le terme déterminé ⁽²⁾ : (nom tête dorénavant) :

- (2) a) *fus n təwarɨ*
main de porte, « la poignée de la porte »
b) *ɬamɣarɨ n ɰmiduʃ*
femme de Hamidouch, « la femme de H. »

On relève la même structure quand le déterminant est un nom qualifiant (faisant fonction d'adjectif) ou un participe :

- (3) a) *Muɰamɰyan*, « Mouh le petit »
b) *ɬaDarɨ ɬamɰrant*, « la grande maison »
c) *awar iʃbɰən*, « la belle parole ».

De même, le déterminant démonstratif est postposé au nom :

- (4) a) *aryaz-a*
homme-ci, « cet homme », (près du locuteur)
b) *iwɰan Ni*
gens ceux, « les gens dont il est question »

Par contre, le nom de nombre fonctionne comme tête du GN (cf. GALAND, 1965).

- (5) a) *iʒ n wəɰam*
un de chambre, « une chambre »
b) *εəʒra n tuɰrin*
dix de maisons, « dix maisons »

Une langue qui revêt ces caractéristiques est dite « prépositionnelle » (signalons, au passage, que la « préposition » précède le nom dans la phrase simple déclarative) ; ceci rejoint l'universal 3 de GREENBERG :

(2) Pour les traitements détaillés de cette question, cf. entre autres, L. GALAND (1969) et S. CHAKER (1983)

« les langues à ordre VSO dominant sont toujours prépositionnelles »,
 autrement dit, la tête précède ses compléments (Head initial language) dans l'ordre de surface, car comme on le verra (cf. sect. 3) l'ordre sous-jacent en rifain est bien SVO qui, par montée obligatoire du verbe pour des raisons d'accord sujet-verbe, et de gouvernement (= rection) devient VSO où le sujet lexical suit la tête verbale ⁽³⁾.

Cet ordre de base est confirmé non seulement par les faits du rifain, mais aussi par un certain nombre de tests tels que la subordination relative et circonstancielle (la complétive ayant un statut variable), l'interrogation et même l'exclamation.

Ainsi, dans la relative le seul ordre possible est VS(O) :

- a) *rəštab Ni yəsga hməd*
 le-livre celui il-acheter-Acc. Ahmed, « le livre que Ahmed a acheté »
 b) **rəštab Ni hməd yəsga*

De même, une circonstancielle par exemple ne peut avoir que l'ordre VS(O)

- a) *nəFg̃ umi d yiwḍ həMu*
 nous-sortir-Acc lorsque vers-ici il-arriver-Acc. Hemmou
 « Nous sommes sortis lorsque H. est arrivé »
 b) **nəFg̃ umi həMu d yiwḍ*

L'ordre VS(O) est également obligatoire dans les énoncés interrogatifs :

- (8) a) *mərmi ga tuḥur mašina-ya*
 Quand ppv elle-partir-Ao train-ci, « quand ce train partira-t-il ? »
 b) **mərmi mašina-ya ga tuḥur*
- (9) a) *min yəša hməd*
 que il-manger-Acc. Ahmed, « qu'a-t-il mangé Ahmed ? »
 b) **min hməd yəša*

(3) Pour l'hypothèse de la montée du verbe, cf. J. EMONDS (1980), HARLOW (1981) et SPROAT (1985), cités par FASSI-FEHRİ (1988).

Il en va de même dans les énoncés exclamatifs, qui sont d'ailleurs construits avec certains marqueurs interrogatifs :

- (10) a) *məšħar təšbəh təmgart-a*
 combien elle-ê-belle femme-ci
 « qu'est-ce qu'elle est belle cette femme ! »
 b) **məšħar təmgart-a təšbəh*

- (11) a) *min yəmgar Mi-š*
 quoi il-grandir-Acc. fils-ton, « comme il a grandi, ton fils » !
 b) **min Mi-š yəmgar*

Quant à la complétive, son cas est assez hétérogène ; on y relève les cas de figure suivants :

- (12) a) *ħsəg ad yas milud*, « je veux que Miloud vienne »
 b) **ħsəg milud ad yas*

où il n'y a pas de complémenteur lexical, et le verbe appartient à la classe des verbes psychologiques (notamment de volonté).

- (13) a) *snəg iLa ħməd yəFg*, « je sais que Ahmed est sorti »
 b) *Snəg iLa yəFg ħməd*, « idem ».

Dans ces complétives déclaratives introduites par un verbe épistémique (perception intellectuelle), la présence du comp. lexical « iLa » semble n'exclure aucun des deux ordres. Par contre une subordonnée complétive interrogative indirecte n'admet que l'ordre VS(O) :

- (14) a) *war Sing ma yFg ħməd*
 nég savoir-je-Acc si il-sortir-Acc Ahmed
 « je ne sais pas si Ahmed est sorti »
 b) *war Sing ma ħməd yFəg*

Les observations qu'on vient de faire nous autorisent donc à formuler la généralisation suivante qui fixe la position sujet après le verbe :

- (15) Le rifain est un système VS(O)

Nous dirons que (15) est l'ordre de surface constant de tarifit.

2. DISCONTINUITÉ DES CONSTITUANTS ET ORDRE DES MOTS

Reprenons les trois premiers ordres donnés en (1) plus haut :

- (16) a) *yura ḥmāḍ ṭabrat*, « Ahmed a écrit une lettre »
V S O
b) *ḥmāḍ yura ṭabrat*, « idem »
S V O
c) *yura ṭabrat ḥmāḍ*, « idem »
V O S

Si (16a) est l'ordre canonique (non marqué ou neutre) en rifain, on pourrait alors se demander si cet idiome dispose bien d'un constituant GV qui est d'ailleurs représenté — paradoxalement ⁽⁴⁾ — par (16b) et même (16c). Rappelons pour commencer que le schéma linéaire d'un énoncé ne correspond pas toujours à son organisation structurale (représentable par un arbre, par exemple, ou dans les termes de la théorie X-barre); autrement dit, les différentes places que peuvent occuper les termes d'une proposition ne sont pas toutes des positions (au sens syntaxique): il y a dans ce cas discrédence entre place et position. Cette situation produit un brouillage (« scrambling ») quant à l'étude de l'ordre des mots en berbère (de manière générale). Comment rendre compte de ce problème ?

A partir de l'hypothèse d'A. ROUVERET (1987) qui dit qu'il n'existe pas dans les langues un paramètre (+/— configurationnel) et de celle de H.S. CHOE (1987: 121) concernant la discontinuité du GV, nous pourrions naturellement expliquer les données du tarifit; notamment son ordre de base (où d'ailleurs l'occurrence de S lexical est facultative).

Ainsi, la structure interne de la proposition verbale rifaine (où le GV est discontinu: V...O) milite en faveur de son organisation structurale hiérarchique, et non pas « plate » ⁽⁵⁾.

D'autre part, les expressions idiomatiques (ou idiosyncrasiques) qui se réalisent sous forme de structures syntaxiques figées constituent une

(4) L'opposition entre langues configurationnelles (disposant d'un GV, d'un passif et généralement de l'ordre canonique SVO) et langues non-configurationnelles (plutôt VSO et sans GV ni passif) introduites, entre autres par KEN HALE (1981) est battue en brèche par A. ROUVERET (1987: 593) sur le plan théorique; et ici même à l'aide des faits rifains où la structure sous-jacente de la phrase verbale est SVO avec la montée obligatoire du verbe (cf. Gouvernement et Accord). D'ailleurs K. HALE (1985) rectifie lui-même sa position (cf. p. 63).

(5) J.CI. MILNER (1985: 9-10) émet un doute sur le statut catégoriel du GV (vs GN): « alors que la notion de GN est effectivement traitée comme un groupe, c'est-à-dire comme une unité, la notion de GV apparaît n'être jamais indispensable » (cf. la différence du verbe d'avec ses compléments).

preuve importante pour l'hypothèse de la discontinuité du GV, car elles instancient un objet (direct ou prépositionnel) tout en omettant le sujet lexical dont le « représentant » affixal est un indice de « survivance » et un moyen de récupération :

- (17) *yəṢa ha-s bu-naržuf*
 il-manger-Acc. sur-elle mauvaise-herbe
 « Il est amoureux fou d'elle »

Enfin, le rifain semble répondre positivement à la remarque d'Emonds cité par P. COOPMANS (1984 : 65) :

« Emonds argues that any surface VSO language with a VP constituent, from which the verb has been moved around the subject, must have a complementizer and will also have a WH fronting rule. »

En effet, nous trouvons en rifain des éléments complémentateurs (cf. l'opérateur « i/ay » de la relative et de la clivée, ainsi que « aQa » et « iLa » pour la complétive, et tous les morphèmes de subordination circonstancielle); et des marqueurs interrogatifs occupant la position préverbale.

La structure du constituant sujet vient confirmer cette même logique de discontinuité qui caractérise le GV en rifain, et consolider l'hypothèse d'A. ROUVERET selon laquelle il n'existe pas de langue totalement configurationnelle ni complètement non-configurationnelle. N'importe quel énoncé verbal berbère comporte obligatoirement un affixe lié à la base verbale, et accessoirement (au fait, obligatoirement en structure profonde) un terme lexical coréférentiel, par exemple :

- (18) *yəFəg (ħməḍ)/(nəTa)*
 il est sorti (Ahmed)/(lui), « Ahmed est sorti »

On observe que la tête verbale supporte une marque d'accord (pouvant être elle même discontinue : *təfḡəḍ*, « tu es sorti ») qui est redoublée par un élément lexical « *ħməḍ* » en l'occurrence. Nous pouvons constater, pour l'instant, que ces deux unités (affixe et item lexical) remplissent la même fonction syntaxique puisqu'elles ont la même référence, à savoir celle du sujet. Nous dirons alors qu'elles sont analysables comme un seul terme de contenu se réalisant de manière discontinue sur deux places ; d'où unité linguistique et discontinuité morphologique.

D'autre part, la catégorie lexicale N^o sujet étant considérée comme coïncidée avec la marque d'accord incorporée au verbe, partage son indice avec la position V initiale et aussi avec le constituant V^o interne.

Ainsi, dans la représentation (21) les indices 'i' et 'n' sont identiques. Par conséquent, le domaine V^o interne est syntaxiquement et lexicalement légitimé par la position N^o sujet avec laquelle il se trouve en relation de liage mutuel : le principe de prédication est donc satisfait.

A la suite d'A. ROUVERET (1987) qui a fait un intéressant travail sur le Gallois —langue VSO—, nous formulons quelques remarques sur l'analyse que nous venons de présenter à propos de la structure interne de la proposition rifaine.

Tout d'abord, l'opération qui dérive une forme fléchie comme « *yasga*, il a acheté » n'a pas tout à fait le statut d'une règle morphologique affixant un clitique au verbe. Il s'agit plutôt d'une règle de fusion en une seule unité, morphosyntaxique, du verbe et des marques flexionnelles (les spécifications aspectuo-temporelles et diathétiques précèdent dans notre système les marques d'accord). Cette opération est définie clairement par « l'affix principale » de BAKER (1985) :

(22) *The affix principle* :

« The morphological subcategorization frame of affixes must be satisfied prior to the S-structure level. »

Le principe de prédication mentionné supra permet de rendre compte des agencements à verbe initial fléchi selon la théorie générale de la prédication :

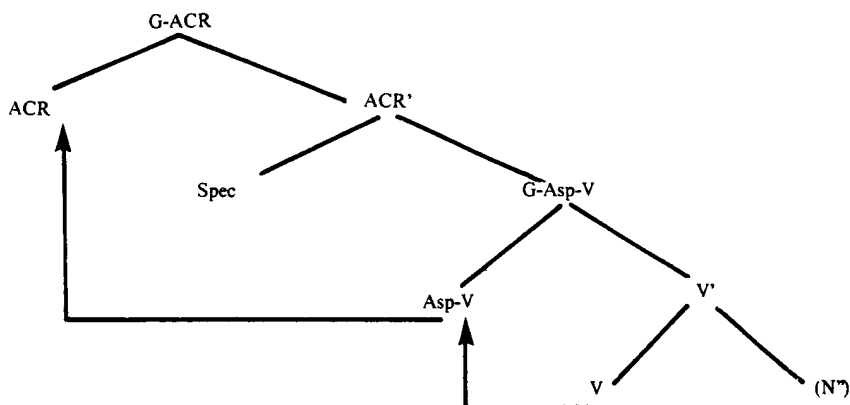
« contrairement à ce que suppose la tradition grammaticale sur les langues illustrant la typologie VSO, les énoncés à verbe initial instancient une relation de prédication »,

affirme A. ROUVERET (1987 : 559).

Ainsi, cette analyse justifie bien la montée du verbe en tarifit, qui est l'une des stratégies permettant la dérivation d'une structure confirmant le principe de prédication.

Il nous reste à présent à préciser le contenu de V^o. En termes de la théorie X-barre (= primes), il s'agit de la projection maximale de la tête verbale (v) dont la projection intermédiaire est V'. Cette projection maximale est une catégorie fonctionnelle portant les spécifications d'Aspect et voix (sous forme de schèmes) qui doivent supporter nécessairement les racines lexicales abstraites. Ce constituant sera désigné, faute de mieux, par groupe « Aspect-Voix » (= Asp-V) correspondant à VaspP de FASSI-FEHRI (1988).

Donc, la structure interne de la proposition rifaine (VSO) est celle d'une tête verbale portant obligatoirement les marques d'accord et entrant en relation de correspondance (sous forme de constituant discontinu) avec le GAsp-V (V⁰) par l'intermédiaire du nom qui redouble la marque d'accord (il sera noté ACR' dans l'arbre) en formant le groupe d'accord (= GACR) avec elle. On obtient la représentation suivante :



D'après cet arbre la phrase rifaine est la projection de V, et en termes X-barres (= $X^n - X^{n-1}$, selon CHOMSKY, 1975 : 122) ; on peut alors en proposer les premières règles de base suivantes :

- (24) a- G-ACR → ACR . ACR' (cf. Xⁿ ——— X . X')
- b- ACR' → (Spec) . G-Asp-V
- c- G-Asp-V → Asp-V . V'
- d- V' → V . (N₀'')

3.2. La phrase rifaine et la théorie de Ch. N.Li & S.A. Thompson

Dans cette sous-section nous essayerons de définir le rapport entre les deux positions (= post, et préverbale) du sujet lexical dans la phrase rifaine à la lumière des hypothèses de LI & THOMPSON (1976).

Ces deux auteurs, traitant de la relation entre le sujet et le topique (ou thème) en viennent à proposer une typologie des langues du monde en quatre groupes :

- des langues orientées vers le sujet (l'indo-européen, le sémitique, le congo-nigérien...);
- des langues se construisant sur le topique (le chinois et diverses langues lolo-burman);

- des langues orientées doublement vers le sujet et le topique (le japonais et le coréen);
- des langues qui ne privilégient ni le sujet ni le topique (le tagalog, le Ilocano...).

A quel type appartient le Berbère en général et en particulier le rifain. C'est ce que nous allons essayer de savoir en suivant les critères de classification proposés par LI & THOMPSON.

3.2.1. *Sujet vs Topique (thème)*

(25) Le topique est forcément défini ⁽⁶⁾, le sujet peut être indéfini.

- (26) a) *insi yənzəm*
hérisson il-se sauver-Acc., « le hérisson s'est sauvé »
b) *yənzən yinsi*
il-se-sauver-Acc. hérisson, « idem »
c) *ažar Ng yəMuł*
voisin de-nous il-mourir-Acc., « notre voisin est mort »
d) *yəMuł wažar Ng*
il-mourir-Acc. voisin, de-nous, « idem »

N.B. : on peut dire que mis tout seul le nom (post-verbal ou pré-verbal) accuse une incomplétude par rapport au trait (+/— défini); autrement dit il est, en rifain, tout simplement non-défini (cf. L. GALAND 1974) mais déterminé pragmatiquement.

- (27) Les relations sélectionnelles : le topique n'est pas un argument du verbe, par contre le sujet a toujours une relation de sélection lexicale avec le prédicat de la phrase (cf. les mêmes exemples).
- (28) Le verbe « détermine » le sujet et pas le topique : en effet, selon l'ordre VSO du rifain le verbe gouverne la position sujet.
- (29) L'accord est obligatoire avec le sujet et optionnel avec le topique qui peut assumer d'autres fonctions que celle de sujet :
- (30) a) *ağrum, Təhsəh-t aṭas*
« le pain, je l'aime beaucoup »
b) *ağrum, itəzəzib-ayi aṭas*
« le pain, il me plaît beaucoup »

(6) Selon A. CULIOLI (1975-76), « il n'est pas possible de thématiser des termes s'ils ne sont pas déterminés, sauf dans certains cas extrêmement précis ».

3.2.2. *Quelques caractéristiques des langues orientées vers le thème*

- (31) La construction passive n'apparaît pas (ou est marginale) dans le discours pour les langues orientées vers le sujet par opposition aux autres. Dans K. CADI (1987) nous avons mentionné que dans un « corpus » de 1098 énoncés nous n'avons relevé aucune occurrence du passif (= forme en *tw*).
- (32) Dans les langues orientées vers le sujet (vs topique) on a la forme impersonnelle du sujet (ce phénomène est marginal en rifain).
- (33) Les langues orientées vers le topique (vs sujet) peuvent avoir un double sujet. C'est le cas du berbère où il y a coexistence d'un sujet affixal (= clitique et marque d'accord) et un autre lexical coréférent.

3.2.3. *La structure de base des langues à topique (= thème)*

Elle correspond au schéma connu : topique-commentaire (cf. les phrases non-verbales en rifain). Ces langues ont les propriétés suivantes :

- (34) Les relations grammaticales : le terme tête précède les autres constituants ; ainsi l'énoncé verbal a le verbe en tête, et le non-verbal un nominal :
- (35) a) *yəFəg̃ həMu*
il-sortir-Acc. Hemmou « H. est sorti »
b) *həMu q̃ aryaz*
H. être homme « H. est un homme »

La notion d'agentivité est présente dans (35a), mais pas dans (35b) : c'est là le cas typique d'une langue à « double face » (sujet/topique).

- (36) Pour les langues à topique le réfléchi est aussi lexical : en effet, en rifain c'est la construction « *ihf*, tête » + pronom clitique régime indirect qui exprime cette valeur, par exemple :
- (37) *yəzra ihf Nəs q̃ Təswirt*
il-voir-Acc. tête de-lui dans photo
« il s'est vu sur une photo »
- (38) Une langue qui dispose d'un morphème de coordination des groupes nominaux est orientée vers le sujet :

- (39) En rifain, on a « *d* » = « avec » ou « et » :
tamğart d waryaz
 la femme et l'homme

3.2.4. Implication diachronique

- (40) Les sujets sont essentiellement des topiques grammaticalisés. Ceci rejoint l'idée de Cl. HAGÈGE cité par L. GALAND (1979 : 138) : « le sujet, dans l'histoire des langues, provient souvent du topique » ⁽⁷⁾.

Cet ensemble de tests nous permet de classer le rifain (peut-être aussi le berbère en général) parmi les idiomes qui construisent leur prédication aussi bien sur le sujet que sur le thème (topique) à l'instar du Japonais et du Coréen (cf. LI & THOMPSON).

Cette conclusion est confirmée, en rifain, par des preuves indépendantes de celles avancées par les deux auteurs (cf. sect. 1 & 2).

De surcroît, le sujet et le thème, en rifain sont deux positions syntaxiques référentiellement distinctes du complément d'une part, et des termes focalisés ou disloqués à gauche d'autre part.

La position du topique (thème) dans l'arbre est celle du spécifieur du groupe flexionnel (GF) tel qu'il est donné en (41) :

- (41) a) GF → (Spec.). Flex'
 b) Flex' → Flex. G-ACR ⁽⁸⁾.

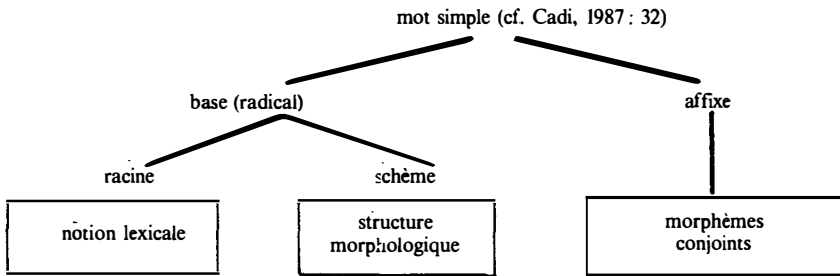
4. « PRINCIPE DE MIROIR » ET ORDRE DES MOTS

La structure interne du mot simple en berbère, telle qu'elle est représentée en (42), est le reflet d'opérations complexes dépassant le niveau strictement morphologique :

(7) On peut se reporter, pour plus de détails, à l'article de Cl. HAGÈGE « Du thème au thème en passant par le sujet. Pour une théorie cyclique » (1978). Il semble qu'en Berbère la position préverbale est celle du sujet « indicateur de thème » et la position post-verbale correspond à celle du sujet canonique ».

(8) Le GF correspond à la phrase « étendue » en berbère, c'est-à-dire comportant un terme exocentrique (le thème), et la Flexion est un site qui reçoit la négation, les auxiliaires temporels et semi-aux, ainsi que les particules d'Aoriste : *ađ* et *ğa*, en plus des clitiques bien sûr.

(42)



4.1. Principe de miroir

Dans (42) on a le mot simple qui contient déjà toutes les « déterminations » grammaticales, autrement dit que sa formation ne se fait pas au niveau strictement lexical, mais plutôt à celui de la syntaxe par l'association aux racines de catégories flexionnelles ; d'abord de type aspectuel et diathétique et ensuite celles définissant les traits grammaticaux d'accord. D'où une morphologie « riche » puisqu'elle reflète « de façon précoce », l'ordre d'intervention des processus morphosyntaxiques. M. BAKER (1985 : 375) a fait, à ce propos, une intéressante observation qu'il formule comme suit :

(43) « The mirror principle » (MP) :

Morphological derivations must directly reflect syntactic derivations (and vice versa) ».

La généralisation faite par MP implique que quand on a deux affixes (af1 + af2 + V par ex.), le processus morphosyntaxique doit respecter l'ordre : af1 + af2. Soit la situation suivante en rifain :

- (44) a) $yəFəḡ$ $Wqzin$
il-sortir-Acc. chien, « le chien est sorti »
b) $yəSufəḡ$ $həMu yaqzin$
il-faire-sortir-Acc. Hemmou chien,
« H. a fait sortir le chien »

Dans (44a) l'ordre est : af1 + V (cl. 3p + radical verbal) où la marque d'accord est attachée à la base verbale directement. En (44b) il y a présence d'un affixe causatif (appartenant aux spécifications diathétiques intervenant en structure profonde avant les marques d'accord). Cet affixe 2 qui précède en structure profonde la cliticisation de la marque d'accord (af1) apparaîtra donc en structure de surface selon l'ordre linéaire suivant : af1 + af2 + V.

Ainsi, l'ordre d'apparition en structure de surface est : ACR + CAUSE + V, autrement dit, l'opération d'accord s'applique après celle de la « préfixation » du causatif.

L'intérêt du MP réside dans la représentation adéquate qu'il permet de faire du rapport entre morphologie et syntaxe, basé dans notre système de description sur une très forte interaction entre les deux composants. Ceci est d'autant plus significatif qu'il permet de bien rendre compte de la structure interne non seulement du mot simple en tarifit, mais aussi de celle de la proposition qui n'est qu'une projection du mot (cf. le cas du verbe notamment).

Nous dirons alors avec J. OUHALLA que :

« Morphological and syntactic derivations are assumed to be isomorphic, in the sense that the morphological processes and their corresponding syntactic processes must match, if they don't the derivation would be ruled out under the generalisation made by the MP (1988 : 60).

Cet isomorphisme entre la morphologie et la syntaxe rejoint d'une part, le principe d'incorporation des marques d'accord au radical verbal, et celui du « déterminant intrinsèque » pour le nom d'autre part.

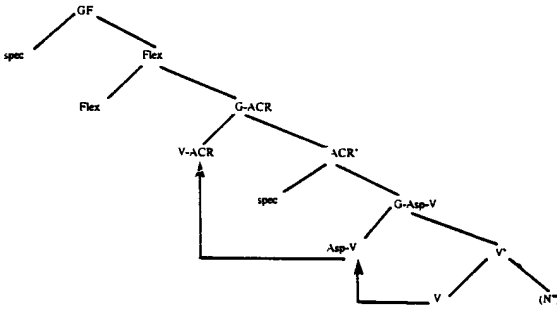
Le MP a une conséquence importante sur la structure et l'ordre des mots de la phrase, en ce sens que les deux structures (VSO ou SVO) dépendent de l'ordre d'insertion des affixes de temps-aspect et d'accord.

4.2. *Ordre des mots*

Nous avons vu que l'ordre d'apparition des marques flexionnelles (en surface) est : ACR + ASP-VOIX (x racines lexicales)⁽⁹⁾. Nous savons, par ailleurs, que les auxiliaires temporels (*ač, Tuğa...*) et les marqueurs phrastiques (nég. et clitiques par ex.) viennent se loger dans le nœud Flex comme en (45) :

(9) Rappelons que les marques d'accord et les flexions d'Aspect-temps sont disjointes en berbère, en plus, les rapports entre l'aspect et le temps sont complexes ; mais l'Aspect a, certainement, une portée strictement locale par rapport aux racines lexicales.

(45)



D'après (45) il est possible de dire que la notion de temps, d'une part, n'a pas le statut d'opérateur (c'est une tête fonctionnelle « dégénérée ») en berbère, et d'autre part, qu'elle domine dans l'arbre aussi bien ACR que Asp-Voix. Ainsi, conformément à l'« affix principle », les racines lexicales sont d'abord insérées dans le moule de la verbalité (Asp-Voix) et ensuite le radical verbal doit monter pour supporter les marques d'accord ; et si le verbe est conjugué à l'Aoriste, par exemple, il doit alors monter encore une fois pour rejoindre la flexion temporelle et/ou modale (en l'occurrence la particule *aq*).

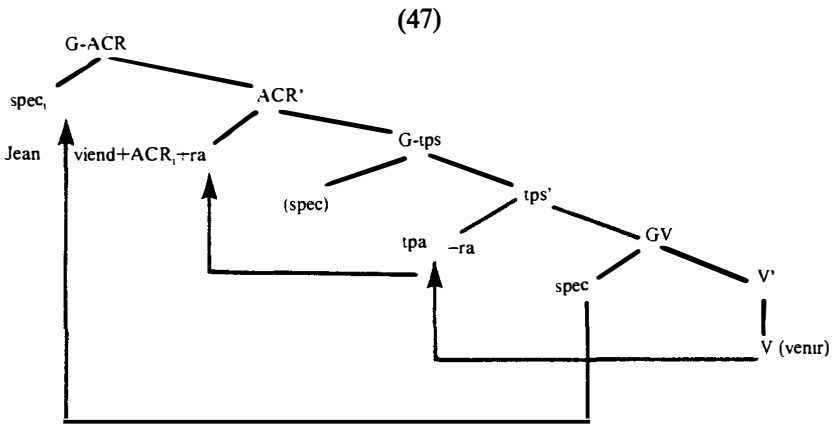
Il est donc aisé de comprendre que dans les langues à ordre de base VSO, celui-ci soit une conséquence directe du fait qu'en structure profonde l'accord précède le « temps », mais suit l'aspect-voix. En surface la position canonique du sujet est le spec de ACR^c où il se trouve gouverné par le complexe V-ACR par le biais de la coïncidation ; d'où l'ordre linéaire V S O. Cet ordre est littéralement confirmé par le principe affixal et le nœud Flex.

D'autre part, ce type d'analyse explique clairement l'universal 6 de GREENBERG qui suppose l'existence d'un ordre alternatif SVO pour les langues VSO, en ce qu'il prévoit une position préverbale pour le sujet « indicateur de thème » (spec, Flex').

Pour tester le pouvoir explicatif de cette démarche prenons un exemple d'une langue instanciant l'ordre SVO comme le français :

(46) Jean viendra

Dans cette langue l'ordre d'intervention des flexions temps et accord est strictement l'inverse de celui des langues à ordre de base VSO ; autrement dit, puisqu'il ne s'agit pas d'une langue à système verbal aspectuel, le verbe est attaché d'abord au temps avant de monter vers le nœud ACR pour en recevoir les marques. Donc, l'ACR est supérieur, dans la hiérarchie arborescente, au temps ce qui donne l'arbre (47) :



Le mouvement du verbe est explicable par le principe affixal. Avec la montée du sujet on aboutit à l'ordre linéaire SVO.

Nous dirons, pour résumer, qu'en français (langue SVO) l'ACR domine (donc sélectionne) le temps qui est le premier à s'appliquer au verbe ; tandis que le berbère (VSO) développe une stratégie où l'ACR, tout en dominant l'Asp-Voix, reste tout de même sensible aux marqueurs temporels le sélectionnant, et qui semblent établir des connections avec la matrice aspectuelle du verbe.

En guise de conclusion, nous dirons que les deux problèmes soulevés dans cet article (structure de la phrase et ordre des mots) obéissent parfaitement à la dialectique du « stable » et du « déformable » (cf. la 1^{re} sect. « variabilité et constance »). Le « stable » est à mettre sur le compte des positions et le « déformable » sur celui des places (cf. note liminaire).

Il est donc permis de croire qu'en syntaxe, c'est bien le « dé-s-ordre » des mots qui autorise à parler de leur ordre. En somme, ceci n'est rien d'autre que la concrétisation de la logique du continu/discontinu qui définit la langue, et fait qu'elle est — paradoxalement — « image » et « miroir » en même temps.

Kaddour CADI
Université de Fès

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAKER (M.), 1985 : « The mirror principle and Morphosyntactic Explanation », *Linguistic Inquiry* 16, 373-417.
- CADI (K.), 1987 : *Système verbal rifain, forme et sens*, Paris, Selafl.
- CHAKER (S.), 1983 : *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : Syntaxe*, Lille III.
- CHOE (H.S.), 1987 : « An SVO Analysis of VSO Languages and Parametrization : a study of Berber », *Lexicon Project Working Papers* 14 (M.I.T.) : 121-157.
- CHOMSKY (N.), 1975 : *Réflexions sur le langage* ; Paris, F. Maspéro.
- COOPMANS (P.), 1984 : « Surface word order typology and universal grammar », *Language* Vol. 60, n° 1.
- EMONDS (E.), 1980 : *Transformations radicales, conservations et locales* ; Paris, Le Seuil.
- FASSI-FEHRI (A.), 1988 : « Arabic passive affixes as aspectual predicates », (*to appear*), MIT & Faculty of Letters, Rabat.
- GALAND (L.), 1965 : « La construction du nom de nombre dans les parlers berbères », *Verhandlugen des Zweiten Internationalen Dialektologen-kongresses*, Wiesbaden, F.Steiner Verlag, pp. 253-259.
- GALAND (L.), 1969 : « Types d'expression nominale en berbère », *Cahiers Fernand Saussure*, 25 : 83-100.
- GALAND (L.), 1974 : « Défini, indéfini, non-défini : les supports de détermination en touareg », *B.S.L.*, 119/1, pp. 205-224.
- GALAND (L.), 1979 : « Relations du verbe et du nom dans l'énoncé verbal », Relations Prédicat-Actants dans les langues de types divers 1, *Lacito-documents*, Eurasie, 2, Selafl.
- GREENBERG (J.H.), 1963 : « Some universals of grammar with particular references to the order meaningful elements », *Universals of Language*, ed. by J.H. Greenberg, MIT Press.
- HAGÈGE (Cl.), 1978 : « Du thème au thème en passant par le sujet : pour une théorie cyclique », *La Linguistique*, 16 (2), Paris, PUF : 3-38.
- HALE (K.), 1985 : « On non-configurational structures », *Harward studies in Korean linguistics*, ed. by S. Kuno & al., MIT.
- LI (Ch.N.) & THOMPSON (S.A.) : 1976 « Subject and topic : a new typology of language », *Subject and Topic*, Éd. by Ch.N.LI, Academic Press Inc., New York, San Francisco, London.
- MILNER (J.-C.), 1985 : *De l'inutilité des arbres en linguistique*, Coll. ERA 642, DRL.LLF, Paris-VII-Jussieu.
- ROUVERET (A.), 1987 : *Syntaxe des dépendances lexicales : identité et identification dans la théorie syntaxique*, Thèse de doctorat, Université de Paris-VIII (ex-Vincennes), Saint-Denis.
- OUHALLA (J.), 1988 : *The syntax of Head Movement, a study of Berber*, Thesis submitted in fulfillment of the requirements for the degree of Ph. D. in Linguistics, University College London.